INFORMATIONS RELATIVES SUR LA PROMOTION DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES PAR LE FONDS

Résumé

Le Fonds "Bpifrance Entreprises Avenir 1 ", d'une taille cible de 50 millions d'euros, co-investira systématiquement, aux côtés de Bpifrance à des conditions similaires, dans une douzaine de fonds sélectionnés selon des critères prédéfinis : des fonds sous-jacents d'une durée de vie de 12 ans maximum, d'une taille cible d'au moins 150 millions d'euros et pour lesquels Bpifrance s'engagera pour un montant unitaire de 20 millions d'euros minimum.

Les fonds sous-jacents devront être classés articles 8 ou 9 selon le règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) de l'Union Européenne, promouvant ainsi des caractéristiques environnementales et sociales, notamment celles relatives aux changements climatiques, la diversité et les conditions de travail.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif d'investissement durable.

Caractéristiques E/S du produit financier

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, en cherchant à améliorer les indicateurs de durabilité qui y sont liés, tout en ayant un objectif de performance financière. À ce titre, les caractéristiques environnementales et sociales promues sont :

- Enjeux relatifs au changement climatique ;
- Enjeux relatifs à la diversité et aux conditions de travail.

Stratégie d'investissement

Ces caractéristiques environnementales et sociales sont respectées en intégrant les considérations ESG tout au long du processus de décision d'investissement, de la phase de préinvestissement à la phase de sortie, comme décrit dans la politique ESG de la Société de Gestion :

- Avant une acquisition, la Société de gestion s'assure que tous les Fonds du portefeuille sont conformes avec la classification SFDR du Fonds; soumet un questionnaire ESG aux sociétés de gestion des fonds, pour identifier les principaux risques et opportunités, avec la réalisation d'un score ESG et Climat; signature d'une « side letter » spécifique, dédiée à l'ESG avec les sociétés de gestion;
- Durant la période de détention : la Société de gestion organisera des dialogues réguliers avec les sociétés de gestion des Fonds du portefeuille ; promouvra et suivra les actions ESG via sa présence au comité consultatif quand cela sera possible ; mesurera la performance ESG globale du Fonds à travers une collecte annuelle d'indicateurs ESG auprès des sociétés de gestion des Fonds du Portefeuille et notamment des principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ;
- Lors de la sortie d'un Fonds du Portefeuille, la Société de Gestion réalisera dans la mesure du possible un bilan des progrès réalisés.

Proportion d'investissement

Le Fonds a pour objectif de réaliser l'allocation suivante :

- Au moins 80 % des investissements sont conformes à la catégorie #1¹ et sont alignés aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds;
- 20 % maximum des investissements sont conformes à la catégorie #2¹ « Autres », correspondant aux investissements restants du Fonds qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni qualifiés d'investissements durables.

¹ Au sens du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022

Contrôle des caractéristiques E/S

Les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds seront mesurées à travers une collecte annuelle d'indicateurs ESG auprès des sociétés de gestion des Fonds du Portefeuille. Des restitutions de cette collecte seront faites auprès des sociétés de gestion des fonds sous-jacents.

Méthodes applicables aux caractéristiques E/S

Les indicateurs de durabilité pris en considération pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales seront par exemple, selon l'activité et le stade de développement de la cible :

- Enjeux relatifs au changement climatique :
 - La prise en compte des enjeux climatiques par les sociétés de gestion des Fonds du Portefeuille dans leurs investissements ; la publication de l'empreinte carbone des Fonds du Portefeuille et la fixation d'objectifs de réduction de ladite empreinte ;
 - Le développement des investissements des Fonds du Portefeuille, notamment, dans des entreprises intervenant dans des secteurs « vertes ».
- Enjeux relatifs à la diversité et aux conditions de travail :
 - Diversité dans les équipes d'investissement des sociétés de gestion des Fonds du Portefeuille et dans les organes de direction des sociétés ultimement investies (index d'égalité professionnelle, % de femmes au sein des instances dirigeantes...);
 - Climat social et mixité au niveau des équipes d'investissement des sociétés de gestion des Fonds du Portefeuille.

De manière plus générale, et sans que la Société de Gestion ne souhaite les élever au rang de caractéristiques recherchées, la démarche de la Société de Gestion se fonde sur la collecte annuelle et l'analyse des indicateurs ESG suivants : accompagnement des entreprises exposées à des risques climatiques, % de femmes dans les effectifs, plans d'amélioration ESG post-investissement, signature des PRIs par les sociétés de gestion des Fonds du Portefeuille et formalisation d'une politique ESG dans leurs investissements et intégration d'une analyse ESG dans les notes d'investissement.

Ainsi, pour chaque investissement analysé, l'équipe ESG de la Société de Gestion étudie les facteurs les plus importants en fonction des activités et du secteur des investissements des Fonds du Portefeuille, par exemple :

- La gouvernance, incluant l'éthique, la lutte contre la corruption, la gouvernance de l'ESG...;
- Les enjeux sociaux : la santé-sécurité, le développement des compétences, l'attraction et la rétention des talents, le bien-être des salariés, la diversité...;
- Les enjeux environnementaux dus aux activités des sociétés investies : l'utilisation des énergies, l'utilisation de l'eau, la pollution, la gestion des déchets, le changement climatique, les émissions de gaz dans l'air, l'utilisation des ressources, les matières dangereuses, la biodiversité...;
- Le marché : les demandes des clients en matière ESG, le marketing responsable, les produits responsables, la chaîne d'approvisionnement, les droits humains, l'innovation des produits avec le prisme ESG...;
- Enjeux sociétaux, les engagements pris, le développement de l'économie locale...

Sources et traitement des données

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales s'appuie sur les données publiées par les entreprises, les échanges et rencontres avec les équipes de gestion des Fonds du Portefeuille, un questionnaire ESG envoyé annuellement à toutes les sociétés de gestion.

Limites aux méthodes et aux données

Les informations sur les caractéristiques environnementales et sociales ne sont pas toujours disponibles ou de qualité homogène, compte tenu de l'univers d'investissement du Fonds (secteur des PME et ETI) pour lequel les obligations réglementaires de reporting extra financier sont relativement faibles.

Diligence raisonnable

L'analyse des caractéristiques environnementales et sociales porte sur au moins 80% des investissements.

La Société de Gestion tient compte des termes de sa politique ESG ainsi que sa stratégie en matière de durabilité, en effectuant des analyses et des contrôles préalables pris en compte dans la décision de l'investissement à réaliser pour le Fonds.

Les questions de durabilité sont intégrées dans le processus d'investissement et de décision de la Société de Gestion.

De la même manière, la Société de Gestion détient un dispositif de « Red Flag » qui permet de remonter tout risque pouvant affecter la valeur du portefeuille.

Politiques d'engagement

Le fonds suit la politique d'engagement de Bpifrance, dont les grands principes sont notamment :

- Bpifrance est un investisseur responsable qui prend en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) aussi bien dans l'étude des opportunités d'investissement que dans l'accompagnement des participations.
- La représentation de Bpifrance dans les instances de gouvernance et la fréquence des échanges avec les dirigeants et des sociétés de gestion permettent un suivi actif des investissements en vue d'appréhender la situation financière, les enjeux et les risques liés à l'activité, au secteur et à l'évolution capitalistiques des sociétés du portefeuille.
- La proximité qu'entretiennent Bpifrance et ses collaborateurs avec les dirigeants d'entreprises et les sociétés de gestion permet un dialogue continu et orienté vers les enjeux clés du développement à long terme des sociétés du portefeuille, tels que la transition énergétique, la transformation digitale et l'export.
- L'exercice du droit de vote s'applique en cohérence avec la doctrine d'investissement et les convictions de Bpifrance, investisseur de long terme, sur les enjeux sociaux et environnementaux.
- Portée par sa mission d'intérêt général, Bpifrance stimule le marché et complète l'offre d'investissement en co-investissant avec les investisseurs privés.
- Investisseur « activiste-bienveillant », Bpifrance Investissement s'inscrit dans une démarche collaborative dans le but de favoriser la croissance durable des entreprises et sociétés en portefeuille et la création de valeur pour ses souscripteurs.
- Pour affirmer ses convictions d'investisseur responsable et s'appuyer sur l'expertise des acteurs spécialisés,
 Bpifrance s'est engagé dans plusieurs groupements et initiatives.
- Au travers de ses publications et de l'organisation d'évènements fédérateurs, Bpifrance sensibilise les entrepreneurs et ses partenaires sur les grands enjeux d'une croissance durable.

Les détails de la politique sont disponibles sur le site internet de Bpifrance, à l'adresse suivante : <u>Nos engagements</u> | Bpifrance

Indice de référence désigné

Le fonds ne suit aucun indice de référence.